



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

"Citoyen, Veille et Contribue"

Composante mise en œuvre par



Déclaration

Le 08 avril 2020, les Présidents des institutions de la République, consultés par le Président de la République, ont opté pour le maintien des élections communales et municipales à la date du 17 mai 2020 et le 22 avril 2020, le Conseil des Ministres a, au titre des communications, pris des mesures de mobilité de certains acteurs impliqués dans l'organisation et le déroulement des élections municipales et communales, preuve que le Gouvernement se mobilise pour la tenue effective de ces élections malgré la situation sanitaire relative au COVID 19.

La Plateforme Electorale des OSC du Bénin prend acte de cette décision et appelle l'attention sur le fait que la tenue de ces élections dans ces conditions présente des risques, d'une plus grande propagation du COVID 19 d'une part et d'un faible taux de participation des populations d'autre part du fait de la peur liée au risque de contamination.

Au regard des enjeux nouveaux et particulièrement importants attachés aux élections communales et municipales et qui découlent de l'article 132 du Code électoral du 15 novembre 2019, la Plateforme électorale invite vivement la CENA et le Gouvernement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour :

- 1- le respect strict des mesures de protection/des gestes barrières à l'intérieur des postes de vote et dans les centres de vote : respect strict de la distanciation dans la disposition des agents électoraux, des représentants des partis politiques, des urnes et aussi dans l'alignement des électeurs ;
- 2- que davantage de moyens financiers et humains soient, au besoin, mis à disposition pour l'observation et le respect de ces mesures dans tous les centres de vote ;
- 3- la recherche et la mise en œuvre de stratégies qui visent une participation effective et appréciable des populations à ces élections communales.
- 4- la garantie et la sauvegarde des droits électoraux de tou.te.s, gages de la crédibilité et de la fiabilité desdites élections.

Fait à Cotonou, le 30 avril 2020

*Pour la plateforme,
La Présidente,
Fatoumatou BATOKO ZOSSOU*